

CONSEIL NATIONAL DU TOURISME

Dorénavant, le conseil national du tourisme est régi par le décret n°2005-1327 du 27 octobre 2005, publié au Journal Officiel du 28 octobre 2005.

LES MISSIONS

Organe consultatif placé auprès du ministre chargé du tourisme qui en assure la présidence, le conseil national du tourisme, a pour vocation de rassembler les acteurs économiques et sociaux de ce secteur.

Il a un rôle de réflexion, de conseil, d'échange et de concertation.

Dans le cadre de la simplification de la composition des commissions administratives à caractère consultatif et de l'amélioration des structures publiques du tourisme voulues par le Premier Ministre le nouveau décret recentre les missions de cet organisme consultatif, allège son organisation et simplifie son fonctionnement.

Les dispositions prévues à ce décret permettent à cette instance d'avoir une plus grande réactivité, une meilleure efficacité et d'être en mesure d'éclairer les projets Gouvernementaux en s'appuyant sur l'expérience des acteurs du tourisme.

Les missions du conseil national du tourisme sont recentrées :

- il apporte son concours à la définition de la politique de l'État dans le domaine du tourisme,
- le ministre chargé du tourisme peut le saisir pour avis sur toutes les questions concernant le tourisme,
- il peut être consulté dans le domaine de sa compétence sur les projets de textes législatifs ou réglementaires ayant une incidence sur le tourisme.

Sa composition est allégée avec un nombre de membres fixé à 200, au lieu de 400 dans l'organisation précédente. Ces 200 membres sont répartis en 10 collèges représentant la diversité de ce secteur d'activité.

Le fonctionnement du conseil national du tourisme est simplifié :

- un comité permanent restreint de 20 membres remplace, dans l'organisation précédente, le conseil d'orientation et la commission permanente ; il se réunit à la demande du ministre ou de son secrétaire général afin de traiter les dossiers dans les meilleurs délais selon les voies appropriées, il a par délégation compétence à émettre au nom du conseil les avis requis sur les projets de textes législatifs et réglementaires et sur toute autre demande d'avis à l'initiative du ministre chargé du tourisme ;
- quatre sections thématiques, au lieu de six, sont constituées, le champ de compétences de chacune d'entre elles étant redéfini dans le cadre des orientations de la politique Gouvernement dans le domaine du tourisme ; elles accueilleront les

membres du Conseil national du tourisme pour mettre en œuvre le programme de travail approuvé par le ministre chargé du tourisme.

Ces quatre sections sont :

- Économie touristique
- Solidarités et politiques sociales
- Politiques territoriales et développement durable
- Questions européennes et internationales

Des conseillers techniques pourront être nommés auprès d'une section pour une période renouvelable d'un an.

LES ACTIVITÉS ET LE BILAN DES TRAVAUX

En ce qui concerne la session 2004-2005, les sections se sont réunies :

Les 12, 13 et 14 octobre 2004

Le 23 novembre 2004

Le 24 janvier 2005

L'Assemblée plénière statutaire s'est tenue le 30 novembre 2004 au Centre de conférences internationales de Paris. Trois tables rondes ont été organisées.

Une première table ronde consacrée à la Cohésion sociale et à l'accès aux vacances avec les thèmes suivants:

- Coordonner et optimiser les aides au départ en vacances des familles
- Impacts des comités d'entreprise sur l'économie touristique
- Apport social du tourisme associatif dans les territoires

Avec de nombreux intervenants représentant le tourisme associatif, dont la Présidente de la caisse nationale des allocations familiales.

Un volet particulier a été consacré à l'emploi des saisonniers du tourisme, avec des témoignages de syndicats professionnels, de missions locales, d'une cellule d'accueil et de la mission sur le logement des personnels saisonniers, suivis des avancées et d'expériences locales abouties.

Une deuxième table ronde consacrée à l'aménagement du territoire et au développement durable avec les thèmes suivants:

- Tourisme outil de revitalisation des espaces ruraux et développement durable ?
- Low-cost, économie touristique et développement local
- Tourisme et Intercommunalité

Avec les interventions du Président du groupe ruralité de l'Assemblée Nationale, de la DATAR, de VVF Villages, des offices de tourisme, de l'Institut de recherche sur le transport et leur sécurité (INRETS), du commissariat général au Plan et de la Fédération nationale des Pays d'accueil touristique (FNPAT).

- **Les rapports adoptés**

1 - Section « Questions économiques »

Présidente : Mme Françoise POTIER, directrice de recherches à l'INRETS.

1) Tourisme et innovation -Constat et perspectives

Président du groupe de travail : Jean-François TASSIN, Président de PROMOTOUR, Président du GEFIL, Président du C.A. de l'IREST,

Rapporteur : François-Xavier DECELLE, Maître de Conférences à l'IREST (Institut de Recherches et d'Etudes Supérieures de Tourisme), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Ce rapport a eu pour objet d'identifier les contours du phénomène de l'innovation dans le secteur du tourisme et de s'interroger sur les voies et les moyens susceptibles d'en favoriser le développement.

Le rapport a été adopté au mois d'octobre 2004 et sera publié par la documentation française au 4^{ème} trimestre 2005.

2) Les impacts des comités d'entreprise sur l'économie touristique

Rapporteur : M. Michel LEROY, secrétaire général de l'ANCAV.

Les « comités d'entreprise », instances représentatives du personnel (IRP), sont spécifiques à la France ; environ 40 000 comités agissent dans le domaine de l'activité touristique. Ils interviennent dans tous les aspects de cette activité, tant en France qu'à l'étranger et pour tout public.

Si le rôle des comités dans le domaine des vacances et du tourisme est important, tant au plan économique que socioculturel, des freins entravent la poursuite de leur développement et le ralentissement de leur activité ont bien entendu des répercussions sur les secteurs concernés.

Le rapport effectue une radiographie de ces organismes et propose des recommandations visant à préserver leur rôle de cohésion sociale.

Le rapport a été adopté au mois d'octobre 2004.

3) Les incidences du « low cost » sur le tourisme

Rapporteurs : M. Thierry HOSPITAL, Directeur du Comité régional du tourisme de Poitou-Charente et M. Philippe Roth, professeur.

Alors que le transport aérien traverse une très forte zone de turbulence depuis mi-2001, les compagnies aériennes low cost (bas coûts) affichent une santé insolente : croissance de trafic à deux chiffres, taux de remplissage de 90 %, développement du réseau, renforcement de la flotte, indicateurs financiers dans le noir, en bref, plutôt l'opposé des compagnies aériennes traditionnelles. Si ces traits ont le don d'impressionner le grand public, sont-ils garants d'un

phénomène durable ou au contraire éphémère ? Peut-on considérer ces « nouveaux » transporteurs dans leur ensemble ou bien existe-t-il des différences entre les produits low cost proposés ? Ces différents aspects ont défini le cadre général du rapport.
Le rapport a été adopté au mois d'octobre 2004.

4) Quel avenir pour l'hôtellerie indépendante ?

Rapporteurs : Mme Christine PUJOL, Présidente du syndicat départemental de l'Aude de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) et M. Gérard RUIZ, Inspecteur général du tourisme.

Les recommandations du Conseil National du Tourisme émises dans le cadre de ce rapport portent notamment sur les points suivants : attirer l'attention des élus et des pouvoirs publics sur la nécessité de faire des choix stratégiques à l'égard de ce secteur d'activité et dire clairement s'ils considèrent cette forme d'hôtellerie comme essentielle au développement économique et touristique du territoire ; généraliser et coordonner la démarche diagnostic instaurée dans certaines régions ; mettre en place des instruments financiers plus adaptés ; lier toute aide à la reprise à une formation à la gestion du repreneur ; sensibiliser les élus municipaux, surtout dans les petites villes, à la nécessité de prévoir dans leurs plans locaux d'urbanisme (PLU) en cours d'élaboration dans la plupart des communes, des zones permettant l'implantation ou l'aménagement d'hôtels en centre ville.

Le rapport a été adopté au mois d'octobre 2004.

2 - Section « Droit aux vacances »

Présidente : Mme Marie-Claude BEAUDEAU, ancienne Sénatrice du Val d'Oise,

Président délégué : M. Guylhem FERAUD, Président de la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air (FNHPA).

1) Apport social du tourisme associatif dans les territoires

Rapporteurs: M. Jacques CHAUVIN, Directeur de la centrale de réservation de Vacances pour tous, Ligue de l'enseignement et M. Jean-Marc MIGNON, Délégué général de l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT).

Le tourisme est une activité économique, productrice de richesse, mais il est aussi un facteur de socialisation et de développement local. Plus de 40 % des équipements du tourisme associatif sont situés en milieu rural ou en montagne, des territoires isolés et peu habités où le risque d'exode est toujours présent et où les collectivités locales sont parfois impuissantes vis-à-vis de nouvelles exigences de la population.

Ce rapport se propose justement de mettre en évidence un côté méconnu de l'activité touristique : comment la présence d'un équipement contribue au maintien de la vie d'un territoire et à son développement ?

Une large enquête a permis :

- d'effectuer un recensement représentatif des typologies d'actions mises en place par les équipements associatifs.
- de mettre en valeur les retombées sociales de ces actions.
- faire émerger les éléments principaux qui déterminent la réussite ou l'échec de ces actions, dans une perspective de développement.
- de proposer des recommandations ayant pour objectif de participer au développement et à la vie des territoires.de

Ce rapport a été adopté au mois d'octobre 2004.

2) Coordonner et optimiser les aides au départ en vacances des familles

Présidente du groupe de travail : Mme Nicole PRUD'HOMME, Présidente de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF),

Rapporteur : Mme Marie- Magdeleine HILAIRE, Déléguée générale de Vacances Ouvertes.

Dans le prolongement du rapport « L'incitation au départ en vacances de non partants », une analyse des aides existantes a été entreprise ; elles ont une caractéristique commune qui est d'être gérées de façon décentralisée.

C'est dans ce cadre que la question de la coordination et de l'optimisation s'est posée. Partant d'un constat de diversité et d'éparpillement des aides, le rapport s'est attaché à examiner plus précisément les interventions des différents acteurs et notamment les exemples de coordinations locales inter institutionnelles qui ont permis de mettre en évidence le rôle pivot des collectivités locales.

Les préconisations s'organisent autour de deux niveaux : un niveau national qui concerne l'Etat, la Caisse nationale d'allocations familiales et les caisses d'allocations familiales, les opérateurs publics, les associations et un niveau local qui concerne les régions, les départements, les communes et les associations.

Ce rapport a été adopté au mois d'octobre 2004. Il a fait l'objet d'une publication papier disponible auprès du conseil national du tourisme et d'une mise en ligne sur le site internet www.tourisme.gouv.fr (rubrique conseil national du tourisme).

3) « Tourisme et Handicap - Droit aux vacances, la chaîne de l'offre touristique »

Rapporteurs : Frédéric DUMEZ, Consultant et Bertrand MASON, Architecte au Conseil Général de l'Hérault.

Les recommandations présentées dans ce rapport sont en complète adéquation avec la notion citoyenne de « droit à compensation », notion qui s'est trouvée au cœur des débats sur la refonte de la Loi d'orientation du 15 juin 1975.

Ce rapport, dans le cadre du débat législatif concernant le projet de loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » permet une meilleure compréhension des difficultés rencontrées par cette population et suggère des solutions adaptées.

Ce rapport a été adopté puis a fait l'objet d'une publication papier disponible auprès du conseil national du tourisme et d'une mise en ligne sur le site internet www.tourisme.gouv.fr rubrique conseil national du tourisme.

3 - Section « *Emploi, Formation, Recherche* »

Président : M. François SOULAGE, président de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT),

Présidente déléguée : Mme Annette MASSON, présidente de la Fédération Française des Techniciens et Scientifiques du Tourisme (FFTST).

1) Tourisme et économie sociale et solidaire

Présidente du groupe de travail: Mme Claude BLAHO- PONCE, Chargée de mission au Comité départemental du tourisme de l'Hérault,

Rapporteurs : M. Luc GREFFIER, Chargé de mission au C.M.E.A d'Aquitaine, Mme Lydie LALERE, Directrice adjointe à « Uniformation » et Mme CABANIS, consultante.

Ce rapport comporte un rappel historique du tourisme en économie sociale et solidaire, il donne des points de repère, des définitions, aide à déterminer les acteurs et leurs relations avec les institutions et les collectivités territoriales ainsi que les enjeux. Il comporte également une enquête « Zoom Hérault » conduite sur l'économie sociale et solidaire appliquée au tourisme qui débouche sur un ensemble de propositions transposables à d'autres zones du territoire national ou européen. Cette observation des pratiques a permis de relever les dysfonctionnements, de croiser les propositions formulées avec d'autres recherches, actes de colloques, essais, afin d'être au cœur des nouvelles réflexions et tendances. Des préconisations ont été proposées, fondées sur des logiques de développement solidaire et durable.

Le rapport a été adopté au mois d'octobre 2004.

4 - Section « *Politiques territoriales touristiques* »

1) L'intercommunalité et le tourisme

Rapporteurs : M. Marc DORIA, Directeur Général du Pays Touristique et de l'Office de Tourisme de Brest Métropole Océane, Karine DUPUY, Directrice de la Fédération nationale des pays d'accueil touristique (FNPA) et Richard LEWY, Consultant.

Ce rapport apporte un éclairage aux travaux ministériels liés à la décentralisation et fournit un outil pédagogique aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Les deux comités interministériels du 9 septembre 2003 et du 23 juillet 2004 ont consacré le tourisme comme activité majeure de notre pays et ont ainsi rappelé à tous les acteurs et partenaires du tourisme français l'obligation de conforter notre place de première destination mondiale. Dans cette optique, la qualité de l'offre touristique demeure un enjeu primordial et

seule une organisation rationnelle des territoires permettra la mise en marché d'une destination France inscrite dans une logique de développement durable.

Les collectivités locales sont la clé de la réussite de cette stratégie nécessairement volontariste qui impose de faire évoluer une vision souvent trop administrative des territoires vers des logiques plus larges de destination en réponse aux attentes du client touriste.

Ce rapport fournit à l'ensemble des acteurs publics un éclairage sur la réalité de l'action touristique des intercommunalités qui couvrent désormais la quasi totalité du territoire.

Le rapport a été adopté au mois d'octobre 2004. Il a fait l'objet d'une publication papier disponible auprès du conseil national du tourisme et a été mis en ligne sur internet www.tourisme.gouv.fr rubrique conseil national du tourisme.

2) Le tourisme : outil de revitalisation des territoires ruraux et de développement durable ?

Rapporteurs : M. Pierre STEINLEIN, Ingénieur du Conseil Général du Génie rural des eaux et forêts et M. Marc GUERIN, Chargé de mission, Commissariat général au Plan

Dans une grande variété de situations, le tourisme offre l'opportunité de créer de la valeur ajoutée sur chaque territoire rural, tout en contribuant à en sauvegarder les richesses environnementales et à en conforter l'assise sociale, selon les principes du développement durable.

Par un éclairage nouveau et par des analyses pertinentes de cas concrets, ce rapport met en évidence des dynamiques locales multiples, dans des contextes parfois difficiles. Il fait découvrir la réalité de potentialités considérables d'offres de produits et de prestations, pouvant contribuer à l'accroissement significatif de la fréquentation touristique, que la France a l'ambition d'atteindre sur le plan international.

Par la valorisation des hommes et de leur environnement, le tourisme « rural » s'affirme comme un outil au service d'un aménagement du territoire novateur, dans un équilibre ville-campagne recherché par nos concitoyens.

La pertinence des témoignages présentés et l'attention portée aux conditions d'organisation et de réussite des nombreux porteurs de projet des territoires ruraux, font de ce rapport un document de travail utile à l'ensemble des partenaires concernés.

Il a été adopté en octobre 2004 et publié en octobre 2005 à la documentation française.

5 - Section « Questions européennes et internationales »

Président : M. Anicet LE PORS, Conseiller d'Etat

Président délégué : M. Eric ELGHOZI, directeur adjoint d'UBIFRANCE

1) L'impact des formations initiales et continues des pays de l'Union européenne sur la mobilité des travailleurs

Rapporteurs : M. Christian JUYAUX, Président du Réseau intersaison européen du tourisme et Mme Christiane THOUIN, Directrice de projet, Fonds national d'assurance formation dans l'hôtellerie (FAFIH).

Le rapport insiste sur le répertoire des pratiques dans différents pays d'Europe, l'analyse des reconnaissances et la validation des qualifications dans le tourisme passant par l'élaboration d'une approche communautaire sur la détermination des enjeux de la formation, la validation et la mobilité dans le secteur du tourisme et sur la préparation des entreprises à de nouvelles données, pour donner aux travailleurs les moyens de s'adapter à cette situation et que les acteurs du tourisme anticipent ces évolutions.

Le rapport a été adopté au mois de janvier 2005.

2) Tourisme et éthique

Rapporteur : Bernard SCHEOU, enseignant-chercheur à l'université de Perpignan

Le rapport porte sur les relations qu'entretiennent l'activité touristique dans toutes ses dimensions et sous toutes ses formes et l'éthique. Le rapport explore deux formes de tourisme, une offre « industrielle », représentée par les grands groupes et une offre plus artisanale très hétérogène qui peut prendre de nombreuses dénominations : tourisme culturel, tourisme d'aventure, tourisme responsable, éco-tourisme, tourisme solidaire, tourisme équitable, tourisme éthique.

Le rapport a été adopté au mois de janvier 2005 et fera l'objet d'une publication au cours du 4^{ème} trimestre 2005.

3) Les Coopérations territoriales européennes : situation et perspectives pour le tourisme français

Rapporteurs : Jean-Claude GUICHENEY, chargé de mission au CESR Aquitaine et M. Charles FILLIT, consultant.

A partir d'une analyse de la situation existante et d'une prise en compte des évolutions probables de la politique communautaire dans ce domaine, l'objectif principal de ce travail doit permettre aux opérateurs touristiques de mieux anticiper et de se situer dans cette dynamique d'échanges intracommunautaires, dans une Europe élargie à 25.

Parallèlement, il apporte des éléments de réponse aux besoins d'assistance technique ou d'expertise associés à la mise en œuvre des programmes concernés.

Enfin, l'objectif est aussi de contribuer à certaines orientations générales définies tant au niveau communautaire qu'au niveau national, notamment celles du Comité Interministériel du Tourisme, qui s'inscrivent en outre dans un contexte de renforcement du rôle dévolu aux Régions en matière d'animation et de coordination des initiatives publiques et privées.

Le rapport a été adopté au mois de janvier 2005.

6 - Section « Qualité, Accueil et NTIC »

Président : M. Jean-Claude LANDRE, président de la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'initiative (FNOTSI)

Président délégué : M. Jean-Pierre MAS, Président d'AFAT Voyages

1) L'accueil dans les aéroports français

Président du groupe de travail et rapporteur : M. Eric DIERS, animateur tourisme au Conseil National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CNCCEF)

La perception d'un accueil réussi évolue dans le temps, alors que l'attention des acteurs peut se relâcher dans les habitudes du quotidien. Il a été constaté que si, dans notre pays, il était possible d'organiser avec panache et succès l'accueil pour des manifestations particulières et exceptionnelles, il se révélait plus difficile d'organiser à la perfection un accueil au quotidien. Celui-ci, dans le cadre de sa professionnalisation, doit donc être davantage normé et systématisé ; il doit faire l'objet de rappels réguliers et de larges et fréquentes concertations.

In fine, le conseil national du tourisme a fait dix propositions d'action immédiate au ministre délégué au Tourisme, qui est intervenu auprès des administrations et des services concernés, afin d'attirer leur attention et obtenir leur adhésion aux améliorations proposées.

Le rapport a été adopté puis mis en ligne sur le site internet www.tourisme.gouv.fr rubrique conseil national du tourisme.

Une évaluation est prévue à la fin de l'année 2005.

2) L'animation des stations touristiques

Rapporteurs : Mme Géraldine LEDUC, directrice générale et Mme Sylvie MAREUX, de l'Association des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques (AMSCCT) et M. Pierre ARNAUD Créateur-concepteur de sons et lumière.

Ce rapport a été adopté puis mis en ligne sur le site internet du CNT pour être très accessible. Les décideurs locaux ont ainsi accès à une méthodologie et à des exemples de cas ; ils peuvent également faire remonter leurs propres expériences et les difficultés rencontrées, en contactant directement le conseil national du tourisme par mail puisqu'un point de contact électronique figure à la suite du rapport.

Ainsi, le présent rapport sera abondé, enrichi de ces nouvelles expériences, complété d'une évaluation au long cours. Tous ces éléments seront consolidés avec les rapporteurs et seront ensuite mis en ligne. Des suites du rapport sont donc attendues et seront exploitées au fur et à mesure pour un échange d'expériences qui serviront également d'indicateurs.

• Les rapports en cours d'élaboration

Enjeux de la pluridisciplinarité dans les formations en hôtellerie et tourisme

Rapporteur : M. Philippe FRANCOIS, consultant

Le Conseil National du Tourisme a souhaité lancer une réflexion plus large sur le thème des enjeux de la pluridisciplinarité dans les formations en hôtellerie et tourisme.

L'activité du tourisme a changé depuis 20 ans et va continuer à changer dans les années futures.

Face à ces évolutions, tantôt conjoncturelles ou parfois véritables révolutions, les métiers ont changé.

Ces changements imposent la révision des disciplines qui composent les métiers et qui échafaudent la formation. Ces disciplines sont plurielles, interconnectées et auto-alimentées. Par voie de conséquence, la problématique est abordée par l'analyse des besoins de pluridisciplinarité tant à la source de la formation, qu'à la source de la profession, et pourquoi pas même à la source des aspirations des femmes et des hommes motivés à agir dans le monde du tourisme. La notion de service est ici commutative, c'est-à-dire que la formation est tout autant au service des métiers que les métiers sont au service de la formation.

En tout état de cause, cette réflexion doit être productive et pas seulement fondamentale. Elle doit pouvoir apporter un éclairage original à l'action. Elle doit activement participer à l'engagement à toujours se rapprocher de la plus grande efficacité professionnelle dans des métiers complexes.

La présentation du rapport devant la section Emploi, Formation, Recherche concernant « les diplômés et les formations aux métiers du tourisme » préparée par Mme Arlette Franco, Députée des Pyrénées Orientales, en mission auprès de Léon Bertrand, ministre délégué au tourisme, a permis au Conseil national du tourisme de saisir l'indispensable intérêt de la pluridisciplinarité dans les formations aux métiers du tourisme.

Des témoignages complémentaires ont été recueillis dans leur grande diversité qui déboucheront sur des recommandations tenant compte de toutes les spécificités des professionnels du tourisme.

- **Suites données aux rapports et évaluation des recommandations**

Rapport « E-tourisme interactif- Les enjeux des infomédiations sur l'offre et la demande touristiques »:

Rapporteur : M. Guy RAFFOUR, Président directeur général de Raffour- Interactif, expert en tourisme en ligne et conseiller technique du Conseil national du tourisme.

Le rapport sur le « e-tourisme interactif, les enjeux des infomédiations sur l'offre et la demande touristiques » s'est attaché à expliquer pourquoi le secteur du tourisme est particulièrement concerné par l'avènement d'internet.

Sept mois après la publication de l'ouvrage, le Conseil national du tourisme a souhaité procéder à une évaluation pour préparer l'avenir.

Les résultats de l'enquête de suivi du rapport consacré au e-tourisme ont été diffusés largement par le Conseil national du tourisme ; notamment en mettant ces résultats d'analyse sur le site internet www.tourisme.gouv.fr (rubrique conseil national du tourisme). Une synthèse des résultats a également été présentée aux professionnels en réunion de section.

- **Réunion de travail sur les saisonniers avec les représentants des sections du CNT** (le mardi 5 octobre 2004)

Le programme de travail du conseil national du tourisme comportait un bilan sur la situation des travailleurs saisonniers. Un état des lieux a donc été réalisé, sous forme d'une réunion de travail, en intersections, sur les avancées en matière de logement, de protection sociale et de santé, afin de présenter des dispositifs aboutis et de procéder à un échange d'expériences.

Cette rencontre a été riche d'échanges, elle a montré que les progrès ont été importants ces dernières années et ce, grâce à l'implication des collectivités territoriales. Il a été proposé de faire une évaluation des 31 propositions contenues dans le rapport de M. Anicet Le Pors, ancien Ministre, par un groupe technique qui pourrait être mis en place sous l'égide du conseil national du tourisme.

- **Autres questions suivies par le CNT**

- **Demandes de classement des communes touristiques :**

La section politiques territoriales touristiques s'est prononcée sur les demandes de classement des communes suivantes :

- Saint-Tropez (Var) en station balnéaire en mars 2004
- Vannes (Morbihan) en station balnéaire et de tourisme en novembre 2004

Le conseil d'orientation du conseil national du tourisme a donné un avis favorable à ces deux demandes.

- **Demande de licence de libre prestation de services :**

La commission permanente du conseil national du tourisme a donné un avis favorable à la demande de libre prestation de service (LPS) de la société MER-MONTAGNE-SOLEIL GMBH.

- **Autres travaux**

Note d'alerte au ministre en ce qui concerne le plan qualité France

Lors de la réunion du Conseil national du tourisme, section Qualité, Accueil, NTIC du 8 juin 2004, la direction du Tourisme a fait une présentation de l'état d'avancement du Plan Qualité France.

A l'issue de cette présentation, des remarques ont été formulées en séance par plusieurs membres de la section du CNT.

Les remarques formulées en séance par les membres du CNT ont été portées à la connaissance du ministre délégué au tourisme, sous forme de note d'alerte, pour contribuer à étayer la démarche en cours sur le Plan Qualité France. Ces diverses interventions ont comme objectif de veiller également à la bonne lisibilité de la marque France par l'ensemble des touristes et des consommateurs.